



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 14 - 084

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni le 12 décembre 2017 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 3 : L'avenant au lot N° 9 concernant le marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formation.

Le marché initial portant sur la restauration des personnels du SDIS de la Loire lors de formations comportait 24 lots. Les lots 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11 à 16 et 18, avaient été déclarés infructueux et relancés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

Le présent avenant concerne le lot n°9 « *centre de secours de Maclas-restauration assise* ».

Ce marché a été attribué le 23 janvier 2015 à la SASU ALPE «ESCALE A ROISEY».

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2017

Publication : 14/12/2017



Au mois novembre 2017, la société KB KAIKOURA a racheté le fonds de commerce de la société ALPE « ESCALE A ROISEY », titulaire de ce marché.

Le bureau est donc invité à se prononcer sur le projet d'avenant de transfert joint en annexe.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant au lot N° 9 concernant le marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formation et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Bernard PHILIBERT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50541
42 007 Saint-Etienne cedex 1
Tel : 04 77 91 08 00

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SASU ALPE «ESCALE A ROISEY»
Le Bourg
42520 ROISEY
Tel : 04 74 54 79 33
Courriel : vincent.marie6@wanadoo.fr
Siret : 799 994 074 00018 – APE : 5610 A

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formation – Lots 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11 à 16 et 18 relancés.

Cet avenant concerne le lot n°9 : centre de secours de Maclas-restauration assise.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23/01/2015

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée du marché est fixée à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2015. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2018.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La SASU ALPE «ESCALE A ROISEY», dirigée par son Président M. Jacques GUIARD - numéro SIREN 799 994 074 a fait l'objet d'un rachat par la SAS KB KAIKOURA dirigée par son Président M. Jean-Luc Marcel KOUTCHEROFF- numéro SIREN 832 380 174 dont le siège social se situe le bourg- 42520 Roisey en date du 1^{er} novembre 2017.

A compter de cette date, les droits et obligations nés du marchés susvisé sont donc transféré à la société KB KAIKOURA, qui en assumera toutes les conséquences en lieu est place de l'ancienne société.

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du
présent avenant »

A, le

.....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.